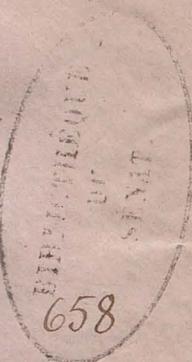
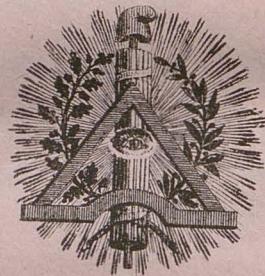


THÉATRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU

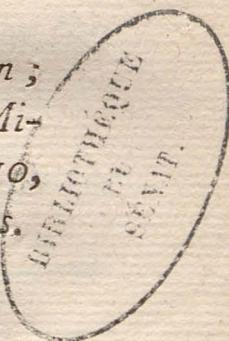


THE
LITERARY
MAGAZINE
AND
ARTISTICAL
JOURNAL
OF
THE
MONTH
FOR
1812
VOLUME
THE
SECOND
PART
OF
THE
YEAR
1812
CONTAINING
ESSAYS
ARTICLES
NOTES
AND
REVIEW

8.
CONFÉRENCE

ENTRE

*Le Frere PANCRACE, Capucin ;
le Docteur HOTH-MAN, Mi-
nistre protestant, & M^e ROBINO,
Avocat au Parlement de Paris.*



ЕСИЛЕННИС

ЕАТИЕ

Слово о томъ чѣмъ въ
жизни и послѣдствіи
жизни и послѣдствіи
жизни и послѣдствіи

CONFÉRENCE

ENTRE

Le Frere PANCRACE, Capucin ;
le Docteur HOTH-MAN, Mi-
nistre protestant, & M^e ROBINO,
Avocat au Parlement de Paris.

SUR LA QUESTION :

*Est-il avantageux à la France de donner l'état
civil aux Protestans ?*

CONSIDÉRÉE

Par rapport à la Religion, à la tranquillité de
l'Etat & à l'intérêt politique.

... Mes yeux ont vu du sein de la poussière
Ce fantôme effrayant lever sa tête altière,
Se placer sur le Trône, insulter aux mortels,
Et d'un pied dédaigneux renverser les autels. *Henriade.*



A F R I B O U R G.

1788.

COMPREHENSIVE

三國志

SUPERLATIVE QUESTIONS

and much of which is in manuscript. 1-25
See also *Index*.

CONSIDERATIONS



DEUTERONOMY

卷之三



CONFÉRENCE
ENTRE
Le Frere PANCRACE, Capucin, le
Docteur HOTH-MAN, Ministre
Protestant, & M^e ROBINO, Avo-
cat au Parlement de Paris.

PREMIERE RÉFLEXION

Par rapport à la Religion.
M^e ROBINO.

JE ne suis point profond Théologien,
mais je tiens à la Religion de mes peres;
ne me demandez pas pourquoi ! Je vous

A 2

répondrois, il en faut une; l'étude des loix que je défends par profession, cimente ma foi, par le rapport qu'elles ont avec la Religion considérée comme base fondamentale de tout gouvernement; le monarchique, à cet égard, me paroît celui de tous qui est le moins susceptible de *tolérantisme*; l'autorité ne réside que dans le Prince, & par conséquent son opinion doit être dominante comme sa volonté; l'indifférence en matière de croyance religieuse ne peut trouver place que dans une République; un Citoyen qui a des banques ouvertes dans toutes les parties du globe, un Savant qui ne connaît que les loix & le mérite de les défendre, un Armateur qui couvre de ses voiles l'Océan & la Méditerranée, ne songent gueres à troubler le repos de la patrie & à perdre leur fortune, pour soutenir & défendre des questions théologiques.

Depuis la révocation de l'Edit de

3

Nantes , la Religion catholique a-t-elle été plus respectée en France ? L'esprit philosophique qui s'est introduit dans toutes les classes des citoyens , n'a-t-il pas causé mille fois plus de ravages que le Protestantisme ? L'orgueil des sciences n'a-t-il pas remplacé la modestie religieuse ? & en célébrant notre siècle comme un siècle de lumières , ne devons-nous pas avouer qu'il n'y en eut jamais de plus léger & de plus versatile quant aux opinions , ni de plus corrompu quant aux moeurs ? La France en rappelant les Protestans , dans un moment où l'in- crédulité semble triompher , va peut-être lui porter le coup le plus victorieux ; la Religion chrétienne va reprendre tous ses droits ; les Catholiques vont mettre bas les préjugés du respect humain ; pour se montrer zélés observateurs de leurs devoirs religieux ; les Protestans , de leur côté , n'oublieront rien pour exercer la pureté de leur morale , &

A 3

cette émulation réciproque fera disparaître ce goût d'impiété qui commençoit déjà à miner sourdement & à ébranler les colonnes de l'Etat : ce rappel ne peut donc qu'intéresser les Catholiques avantageusement ; il procurera à leur Eglise militante un renfort d'athletes d'autant plus fervens , qu'ils auront plus d'intérêt à le paroître.

Le Frere PANCRACE.

Convenez , M^e Robino , que votre façon de penser sent un peu l'esprit de corps : vous préconisez ce rappel du côté de l'Etat , sans vous donner la peine de réfléchir combien l'Eglise catholique doit en gémir du côté de son autorité. Depuis le grand Clovis , c'est-à-dire , depuis l'époque de l'entrée de la Religion chrétienne en France , cette autorité ecclésiastique s'est toujours soutenue ; elle s'est toujours montrée l'ap-

3
pui du Trône & la protectrice des loix
du Royaume : il est certain pourtant
que cette Eglise , en vertu de sa mis-
sion , n'a reçu aucun pouvoir dans l'or-
dre civil ; mais il n'en est pas moins cer-
tain qu'elle a droit d'implorer la pro-
tection du Souverain contre tout ce qui
peut porter atteinte au vrai culte qu'il
professe lui-même (1). Tous les Juris-
consultes sont d'accord sur ce point :
» le Clergé & la Magistrature , dit un
» célèbre Magistrat de nos jours , doi-
» vent se réunir par un heureux accord
» pour écarter des atteintes que des
» maximes impies voudroient porter au
» Trône & à l'Autel ; les Magistrats en
» faisant respecter nos saintes Ecritures ,
» nos Dogmes sacrés , nos saints My-
» teres ; les Ministres de l'Eglise en
» instruisant les Fideles , en faisant ref-

(1) Réquisitoire de M. Séguier du 7 Septembre
1775,

» pèster l'autorité des loix ; en entre-
» tenant les peuples dans la soumission
» qu'ils doivent à leur Souverain ». D'a-
près l'idée] que vous avez vous-même
de la corruption de notre siècle , com-
ment pouvez-vous penser , pouvez-vous
croire que le rappel d'un grand nombre
d'hérétiques procurera la paix dans l'E-
glise ? Ah ! *M^e Robino* , à coup sûr ,
vous n'êtes point Catholique ; depuis
quand les abus corrigés par d'autres abus
encore plus grands ont-ils procuré l'or-
dre & l'harmonie dans la société ? Ou-
vrez l'Histoire & voyez quelle a été la
conduite de l'Eglise depuis qu'elle
compte des Princes au nombre de ses
enfans. Le Concile de Nicée condamne
Arius & ses deux Sectateurs ; aussi-tôt
l'Empereur Constantin les exile , & fait
brûler les écrits d'*Arius* : le Concile de
Constantinople réclame les Eglises dont
les Hérétiques s'étoient emparés ; aussi-
tôt l'Empereur Théodose lance un Edit

9

conforme à ce décret , & toutes ces Églises rentrent au pouvoir des Evêques unis de communion avec ceux du Concile : le Concile d'Epheſe dépose Nestorius & proscrit sa Doctrine ; aussi-tôt Théodoſe le jeune condamne l'Hérésiarque à l'exil , confisque ses biens , & déclare ses partisans indignes de l'Episcopat.

Lisez , dans *Eusebe* , *Sozomene* , *Socrate* & dans le *Code Romain* , les différens Edits que les Empereurs ont portés contre les Schismatiques & Hérétiques , vous verrez qu'ils mettoient tous l'hérésie au rang des crimes d'Etat , parce qu'ils regardoient l'injure faite à la Religion comme un tort fait au bien général de la société (1). *Volumus esse publicum crimen , quia quod in Religione divinâ committitur , in omnium fertur injuriam.*

(1) Cod. Theod. lib. 40 , tit. de Hæreticis.

Le Docteur HOTH-MAN.

L'intolérance , Monsieur , n'a point de motif raisonnable qui puisse l'excuser ; lorsqu'une Religion ne renferme rien qui favorise le crime , ou qui porte au dérèglement des mœurs , à quoi bon , je vous prie , voudroit - on empêcher ceux qui y sont attachés , de suivre la route qu'ils jugent la plus sûre ? Qu'est- ce qui peut la proscrire cette Religion , si elle est bonne ? & de quel droit encore l'entreprendroit - on , si elle est fausse ? Nul homme n'a ni droit ni raison valable d'empêcher l'exercice libre de la conscience , & tout commerce entre Dieu & l'homme doit être entièrement volontaire. Je conviens avec vous , Messieurs , qu'il faut se soumettre à la discipline ecclésiastique de la société dont on est membre ; mais la Société ecclésiastique ne doit point forcer les

II

consciences , & l'on peut même changer de Religion , sans que personne ait droit de s'en formaliser. S'il y a quelqu'un qui prétende qu'il n'existe point de droit commun entre lui & tous les autres hommes , de quelques religions qu'ils soient lorsqu'ils ne sont pas de la sienne , qu'il sache que sous l'ombre de la piété & du zèle , il renverse manifestement toutes les vertus d'où dépend la conservation du genre humain , & qu'il se montre aussi impie envers Dieu que coupable envers le prochain , puisque sans droit ni raison , il détruit par là la parenté établie entre les hommes par la loi naturelle & par la Providence divine. Je ne combattrai point Frere Pancrace : toutes les citations de vos Conciles écuméniques , attendu que j'ai l'honneur d'en faire très-peu de cas ; elles ne tendent effectivement qu'à prouver ce qui paroît fort naturel dans l'ordre des sociétés humaines ; savoir , que d'une

Compagnie imbue des mêmes opinions ;
Il doit en résulter les mêmes décisions.

Le Frere PANCRACE.

Vous voyez bien ; Me Robino, que le *Docteur*, tout en prêchant le tolérance, est l'ennemi juré de notre Eglise ; quand vous me dites que depuis la révocation de l'Edit de Nantes, l'esprit philosophique a fait plus de tort à la Religion dominante que le Protestantisme, avouez que vous ne réfléchissez pas : en effet, à quoi se bornent tous les systèmes absurdes de l'incrédulité ? A faire des libertins isolés, dont les opinions toujours différentes ne peuvent porter coup ni à l'Eglise ni à l'Etat ; il n'en est pas de même du Protestantisme qui forme un corps, dont l'esprit de liberté & d'entêtement enfante le trouble & la discorde ; en l'admettant en France, c'est donc éllever autel contre autel, & pla-

cer l'idole de *Dagon* devant l'arche ; en vain s'efforce-t-on de persuader que la haine des Protestans pour la Religion catholique ne vient que des persécutions qu'ils ont souffertes , & qu'ils attribuent (quoiqu'injustement) au Clergé ; il suffit d'ouvrir l'*Histoire* , & l'on verra bien-tôt toutes les manœuvres qu'ils ont mises en usage pour accréditer leur *Secte* , avant même qu'il fût question de la révocation de l'*Edit de Nantes* ; l'on verra comme ils ont cherché à pervertir les Catholiques , en s'opposant au zèle des Pasteurs , en ridiculisant le Clergé & le Souverain même. Oui , M. le Docteur , il est naturel d'accorder à la conscience des hommes la liberté que vous préconisez ; mais c'est quand ces hommes sont de bonne foi , & que leur conscience n'est point volontairement erronée : alors il est de la charité de les rapprocher de nous , pour détruire ce mur de séparation par la force de la *douceur* , de l'*inf*-

struction & de l'exemple ; mais si ces hommes , entichés de leurs erreurs ont à leurs têtes des Ministres tels que vous , M. le Docteur , qui , par leur érudition , ont le talent d'éteindre la lumiere que nous voudrions leur communiquer , n'est-il pas vrai que toute communication alors devient aussi dangereuse qu'inutile à leur conversion.

Me. R O B I N O.

Permettez , Frere Pancrace : je connois comme vous tous les reproches que l'on peut faire à la conduite passée des anciens Protestans ; mais aujourd'hui aucun de ces fanatiques n'existent , & leurs Docteurs eux-mêmes conviennent que la différence de leur Eglise à la nôtre , est toute à notre avantage . . . D'ailleurs quelle indifférence pour la Religion ne remarque-t-on pas parmi eux ? Les uns sont Sociniens , les autres sont

partisans de la Religion naturelle , plu-
sieurs donnent dans un pyrrhonisme qui
les tient dans une telle apathie en fait
de croyance , que le moindre intérêt les
rameneroit à la vérité.... Qu'on leur ac-
corde donc l'exercice public de leur
Religion , & vous verrez cesser leur an-
tipathie pour le Clergé , & avec elle
cette division qui fait la honte du Chris-
tianisme.

Le Frere PANCRACE.

Je vous entendez , M^e Robino ; en
rappellant les Protestans à l'état civil ,
vous regardez comme une suite néces-
saire de leur accorder la liberté de leur
culte ; la conséquence paroît naturelle ;
pelsons-en les effets : le but de ce rap-
pel , selon vous , seroit de rapprocher
nos freres errans de l'unité de l'Eglise ;
mais ne manquez - vous pas ce but en
leur accordant des Temples , des Prê-
ches , des Ministres ? Croyez - vous que

ces hommes indifférens feront plus faciles à ramener , lorsque ce culte public les réunira , lorsque leurs Ministres les pénétrant de leur obstination & de leurs sophismes , leur inspireront la force de persévérer qui leur manque , les éloigneront de nos Eglises , combattront notre Doctrine , intrigueront dans les familles , fomenteront l'esprit de parti , & mettront enfin tout en œuvre pour étendre & propager des erreurs qui font leur existence ? En vain objetez-vous , M^e Robino , que les nouveaux Protéstants rentreroient en France avec des sentiments plus pacifiques ; j'en prends à témoign le Docteur Hoth-man : qu'il dise lui - même si je m'égare dans de faux principes , quand je vois S. Paul recommander à son Disciple d'éviter l'Hérétique qui auroit résisté à une première & seconde correction (1) , ordonner aux

(1) Hæreticum hominem , post unam & secundam correctionem , devita , tom. 3 , verf. 10.

Corinthiens

Corinthiens de se séparer de l'incestueux qui les avoit scandalisés (1). Quand je vois l'Eglise catholique se séparer de la communion des *Marcionites*, des *Ariens*, des *Nestoriens*, &c... puis-je croire que les Hérétiques protestans méritent plus d'égards, eux qui se font un devoir de blasphémer sans cesse contre nos plus saints mystères, de ridiculiser nos dogmes & nos cérémonies, & de nous accuser d'idolâtrie

Le Docteur HOTH-MAN.

Votre intolérance, Frere Pancrace, que vous appuyez sur votre Religion, n'est nullement celle du Christianisme: votre Législateur & le nôtre, J. C. enfin nous a prêché la même morale & les mêmes moyens de salut: vous prétendez les posséder seul ces moyens; & nous,

(1) I. Cor. 5.

nous croyons en faire usage aussi-bien que vous : vous vous efforcez de nous imputer des abus que nous condamnons nous-mêmes ; je pourrois en reprocher de plus cruels encore à nos frères les Catholiques ; mais qui connoîtra l'entêtement de l'esprit humain , saura apprécier à leur juste valeur les préjugés qui font agir deux sociétés combattues par la diversité d'opinions , quand quelques ressorts secrets d'ambition & d'intérêts les mettent en opposition : vous me citez ici Paul , je le révere autant que vous ; mais auroit-il été Apôtre , si les premiers Disciples de la Religion chrétienne avoient été intolérans ? N'auroit-il pas péri sous les coups des vengeurs d'*Etienne* ? Non , Frere Pancrace , non , votre Religion est plus modérée ; & si Paul défendoit à son Disciple la fréquentation avec les Hérétiques , c'est qu'il n'étoit point Apôtre d'une Religion dominante , mais Membre d'une

Eglise naissante , je le prouve : supposons qu'un Prince , pour rendre service à une Religion sainte & raisonnable , veuille arrêter le cours de la superstition & abolir tout culte impie , ne donnera-t-il pas à l'instant le même droit à un Prince d'une Religion opposée ? Alors vous approuverez donc les tourmens que les *Turcomans* firent éprouver aux Chrétiens de la Terre-Sainte : vous approuverez donc les *Néronis* , les *Dio-clétiens* , & tous ces tyrans qui rejetterent & persécutèrent si cruellement le Christianisme dès sa naissance. En vain , *Frere Pancrace* , faites - vous retomber sur notre croyance des traits dont elle déteste comme vous l'objet. Notre morale est-elle différente de la vôtre ? Non , ne vous trompez pas , notre Religion ne respire qu'honnêteté , que modération , qu'humilité , que douceur , qu'humanité , que courage , que fidélité ; & apprenez que la vraie Religion n'a pas

plus de droit que les fausses , d'employer la force ou l'autorité du Gouvernement civil , pour extirper les autres Sectes , ou pour s'opposer à leur établissement.

Me ROBINO.

Votre assertion , Docteur , sent l'enthousiasme : c'est sur l'atteinte qu'il porte au bien public , qu'un délit doit se mesurer : or toute révolte contre l'autorité civile ou ecclésiastique doit être regardée comme un crime ; si elle attaque l'état , elle favorise l'anarchie : si elle attaque la Religion dominante , elle détruit la foi & les mœurs : ce principe est clair & raisonnable : il s'agit donc de savoir si la guerre que vous déclarez vous - même à l'intolérantisme , n'embrasse pas ces deux inconvénients. Ne diroit-on pas , à vous entendre , qu'on peut être Hérétique de bonne foi ? Pour moi , je n'en crois rien ; car si vous êtes

de bonne foi , donc vous êtes dans une ignorance invincible , donc vous n'êtes point formellement Hérétique , puisque l'hérésie n'est autre que l'obstination dans l'erreur : l'Église catholique , du sein de laquelle vous vous êtes soustrait , aura toujours sur la vôtre des droits imprescriptibles. La vérité ne peut varier , & le Prince même n'a pas le pouvoir de donner une sanction à l'erreur : tout Catholique vous dira avec Tertulien , au nom de son Eglise : « Protestans , » de quel droit vous introduisez - vous » dans ma maison ? La possession est à » moi. Je possède depuis le commen- » cement ; je possède le premier , & je » possède seul en vertu de mon origine , » seul comme héritier des Apôtres , » seul comme dépositaire de l'Evangile » qu'ils nous ont transmis. Vous n'êtes » point leurs héritiers , mais leurs enne- » mis , puisque vous l'êtes de leur foi (1). »

(1) Tertul. de prescript. c. 21, 37.

Le Docteur HOTH-MAN.

En désirant la tolérance religieuse, M^e. Robino, je ne prétends point troubler le bon ordre, ni trouver mauvais que les Catholiques soutiennent leurs droits; la raison autant que l'équité me démontre l'obligation où l'on est de maintenir la vraie Religion, & de travailler à la propagation de la Foi; j'avouerai même que si les institutions religieuses sont justes, bien fondées, & propres à inspirer la piété, il faut les défendre sérieusement, & de toutes ses forces; mais les défendre, non pas avec des *dragons*, des *bourreaux*, des *exils*, des *prissons*, mais avec une raison faine & tranquille, un bon sens épuré & une sagesse supérieure, une connoissance claire & distincte (1). Voilà

(1) Laet. lib. V. cap. XIX. mun. 22. Defendenda
enim Religio est, non occidendo, sed monendo.

les uniques moyens (dit Lactance) de produire la conviction : quant à votre question, peut - on être Hérétique de bonne-foi, sans une ignorance invincible ? Je vous répondrai que nous ne nous regardons pas comme Hérétiques, que nous ne desirons rien tant que de nous rapprocher de l'unité de l'Eglise, que nous regardons notre Religion comme très - chrétienne ; que sans les persécutons que le Clergé Catholique nous a suscité, notre société seroit peut-être moins nombreuse ; par l'approximation de leur foi avec la nôtre ; le Frere Pancrace à tort, quand il paroît redouter la liberté de notre culte, il a sous les yeux l'exemple de la conduite que nous tiendrions. Les Protestans de Strasbourg ont leur Temple, leur Prêche, leur Ministre ; ceux de Landau se servent de la même Eglise, du même Autel, de la même Chaire que les Catholiques ; en

est-il jamais résulté le moindre trouble? non! Frere Pancrace! votre Religion inexorable sur les erreurs, n'autorise point la proscription des errans, elle ne veut point qu'on fasse tomber le feu du ciel sur les Samaritains.

Le Frere PANCRACE.

Oui! M. le Docteur, la Religion Catholique respire la douceur & la charité, & voilà en quoi elle differe de toute Secte sans mission, telle que la vôtre: l'Eglise n'a jamais troublé les empires où elle s'est établie, elle ne trouble point encore aujourd'hui les Royaumes gouvernés par des Princes Hérétiques, & dans lesquels elle s'est introduite, parce qu'elle a appris de son divin époux à souffrir avec patience, à aimer ses ennemis, & à leur faire du bien; mais elle ne tient cet esprit que de la grace de Jesus-Christ. Maintenant,

M. le Docteur ; montrez-moi un seul pays où le Protestantisme se soit établi, sans causer des secousses violentes, ou jusqu'à ce qu'il y ait dominé, ou qu'il y ait été étouffé ? Examinons la conduite de *Luther*, il enseigne d'abord que c'est un crime de résister au Prince & au Magistrat ; mais à peine arbore-t-il l'étendard de la révolte contre l'Eglise, à peine se sent-il soutenu de ses partisans, qu'il change de langage, & déclare (1) » que le Pape est un loup » enragé, contre lequel il faut assemer » bler les peuples, sans épargner les » Princes qui prennent sa défense, fût-ce » l'Empereur lui-même ». Suivons Calvin dans ses démarches, & nous le verrons varier dans ses principes, selon les circonstances : se voit-il poursuivi comme Hérétique ? il prêche la modéra-

(1) Luth. disput. in anno 1540, quæst. 39.

tion, la tolérance & déclare qu'on ne doit combattre l'erreur, que par le glaive de la parole divine : *Genève* le reconnoît-elle pour son maître ? il fait brûler *Servet*, constraint les Catholiques d'abjurer leur foi (1), & compose un traité pour prouver que l'on doit employer l'épée contre les Hérétiques, *jure gladii Hereticos esse coercendos*. Voilà vos fondateurs, M. le Docteur, voilà vos modèles ; pour vous, *M.^e Robino*, qui vous tranquillisez sur les suites d'un rappel si funeste à la vraie Religion, à l'ombre de cette indifférence que vous dites avoir succédé au fanatisme, redoutez plutôt ce calme trompeur, & considérez, en ce moment, le Protestantisme, comme un malade, qui, après avoir épuisé ses forces, dans les accès frénétiques d'une fièvre brûlante,

(2) *Beze de vitâ Calv.*

tombe dans un accablement ; qui lui ôte presque toute sensibilité ; voilà cet instant de tolérance que vous préconisez ; mais craignez un nouvel accès , qui sera peut-être d'autant plus terrible , qu'il ne laissera aucun espoir de guérison. Le tort que ce rappel va faire à la Religion dominante , est donc évident ; examinons maintenant celui qu'il fera à la tranquillité de l'Etat.

SECOND RAPPORT,

Du rappel des Protestans , à la tranquillité de l'Etat.

Le Docteur HOTH-MAN.

Je fais , Frere Pancrace , que vous avancerez comme principe , qu'il importe à la tranquillité de l'Etat de régler la forme , la maniere , & les cérémonies du culte divin : mais lorsque

une Religion ne fait de mal à personne ; qu'elle n'engage qu'à la pratique de la vertu & des bonnes mœurs , pourquoi le Gouvernement civil ne la toléreroit-il pas ! Prétendra-t-on qu'il faille punir , non les crimes de la Secte , mais la Secte , en tant que Secte , quelqu'innocente qu'elle soit ? Non , Frere Pancrace ! vous ne tiendriez point un pareil langage , si vous n'aviez intérêt de jeter les esprits foibles dans des craintes chimériques , pour satisfaire votre ambition , ou votre avarice : les Egyptiens , dit le fameux Diodore de Sicile (1) , voulant affermir leur empire , inventerent diverses sortes de Religions ; persuadés que cette différence de sentiments & de culte seroit comme une barrière qui empêcheroit les peuples de conspirer ensemble contre le Gouver-

(1) Diodore de Sicile , Bibliot. hist. lib. I.

nement (1). L'Empereur *Julien* usa de la même politique ; voulant faire ouvrir les Temples , & redresser les Autels du Paganisme , il assembla dans son Palais les Evêques divisés entr'eux sur la Religion , avec leurs partisans , & les exhorta » à mettre fin à leurs dissensions civiles , les assurant que chacun pouvoit , sans rien craindre , suivre la Religion qui lui paroissoit la meilleure : ce qu'il fit (ajoute l'Historien), afin que la liberté de conscience augmentant les divisions , il n'eût point à craindre désormais que le peuple se réunît contre lui ». Que conclure de ces exemples , sinon que le Prince & l'Etat n'auront rien à appréhender des Sectes , & des opinions nouvelles , tant qu'ils ne se mêleront pas dans des disputes innocentes , &

(1) Ammian Marcellin , lib. XXII , cap. V.

qu'ils ne favoriseront pas une Secte ;
au préjudice de l'autre.

M^e. ROBINO.

Les exemples que vous citez-là, Docteur, sont trop étrangers à la constitution de notre Gouvernement, pour que nous puissions nous rendre aux conséquences que vous en tirez : cette politique de diviser ainsi les Peuples entr'eux, pouvoit avoir son mérite dans un Gouvernement républicain, ou despotique ; mais dans une Monarchie dont les loix seules font la base & le soutien de l'Etat, il importe qu'il existe une Religion dominante, dont les maximes soient l'appui & la sanction de ces mêmes loix ; la liberté de conscience ne peut donc que porter atteinte à la tranquillité de l'Etat, qui n'admet que deux puissances, la civile & l'ecclésiastique, lesquelles concourent également à l'harmonie de la société.

Frere PANCRACE.

Si la France n'avoit pas encore devant les yeux le tableau effrayant des troubles excités par le Protestantisme, si ce Royaume, aujourd'hui si florissant, pouvoit s'abuser sur les ligues, les intelligences, les associations, que forma cette Secte au-dedans & au-dehors du Royaume, & qui ébranla le Trône si souvent, depuis le regne de François I^{er}, jusqu'à celui de Louis XV: je ne serois point étonné de voir « mettre en problème, *si le rappel des Protestans est avantageux pour la tranquillité de l'Etat?* C'est une maxime reconnue dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, que la même cause, placée dans les mêmes circonstances, doit produire les mêmes effets ». Les Protestans paroissent en Allemagne, & aussi-tôt

cet empire se divise, le Chef est attaqué, les Autels renversés. Ils passent en Suede, & *Sigismond* est détrôné: ils entrent dans le *Danemarck*, & élèvent la couronne à *Christierne II*, pour la donner à *Frédéric*. La *Suisse* tombe sous leur pouvoir, & le pays des *Grisons* est arrosé de sang pendant plus d'un siècle: *Genève* se révolte contre son Prince, lui ferme ses portes, chasse les Catholiques, & s'érige en République: l'*Angleterre*, oui l'*Angleterre* même n'échappe point à leurs coups; à l'ombre d'une liberté chimérique, qui sert toujours de prétexte à leur Religion, ils soulevent le peuple, bannissent la Catholicité, font périr le Souverain sur un échafaud, & élèvent le plus affreux despotisme, sur les ruines de l'ancien Gouvernement. Enfin, M. le Docteur, citez-moi, pour exemple, *non pas les anciens Egyptiens, ni votre Empereur Julien, qui ne peuvent*

vent entrer en comparaison, mais un seul pays où votre prétendue réforme se soit introduite, sans y produire des troubles proportionnés à ses forces; & ce qui nous touche davantage, en ce moment, citez moi, une seule Monarchie, que le Protestantisme ait laissé subsister, lorsqu'il est parvenu à y dominer (1).

Le Docteur H O T H M A N.

Tous ces temps d'horreurs sont passés, Frere Pancrace, & la situation actuelle de la France ne permet plus de penser qu'ils puissent revenir; si j'allois chercher, comme vous, tout le mal que vos Missionnaires ont fait; si je faisois parler ici les *Incas*; quelles cruautés de

(1) Calvini discipuli ubicumque invaluere Imperia, turbavere spiritum Calvini contumeliosum & inquietum. Grot. op. t. 4, p. 649.

la part des Catholiques , ne nous révèleroient-ils pas ? Les vrais Protestans ont détesté , & détesteroent toujours ces excès monstrueux , auxquels se sont livrés des ambitieux , des brigands , qui ne se sont déclarés leurs sectateurs que pour couvrir leurs projets infâmes du voile spécieux de leur Religion ; que l'on nous rende l'existence civile que nous avions avant la révocation de l'Edit de Nantes , que l'on nous traite en citoyens , & non en proscrits , alors vous connoîtrez que les Protestans ne sont pas plus intolérans que les Catholiques ; mais tant que vous nous rejeterez de votre sein , tant que vous ne permettrez pas à nos Ministres d'instruire leurs ouailles , imbus de mauvais principes , pour les ramener à l'esprit de la Religion qu'ils professent , vous ne devez pas raisonnablement vous attendre à les voir bons patriotes , & sujets soumis.

M^e. ROBINO.

Notre siecle est pour nous un siecle d'humanité, parce que le Prince qui nous gouverne, nous donne en tout l'exemple de cette aimable vertu : en proposant le rappel des Protestans, j'avoue que le Roi consulte plus son cœur que son autorité & la tranquilité de son Royaume ; mais il regrette ses sujets expatriés, il voudroit étendre sa protection paternelle sur deux millions de Protestans de son Royaume, isolés au milieu de leurs Concitoyens ; il voudroit sauver leurs alliances des inconvénients de la clandestinité, en leur communiquant l'avantage de la légitimité, leur procurer un état calme & tranquille, qui , mettant leur conscience à leur aise, & leur esprit en liberté, les rapprochât de leur devoir. Ce plan me paroîtroit facile à exécuter,

pourvu que l'on fermât nos Eglises aux Protestans , & qu'on leur permît de se marier devant les Tribunaux séculiers , d'y cimenter leur union par la force d'un contrat civil , par des témoignages enrégistrés .

Le Frere PANCRACE .
Est-ce bien vous , M^e Robino , qui osez avancer de pareilles absurdités ? De bonne-foi , y pensez-vous ? que le Docteur Hoth-man , justifie son rappel par mille sophismes aussi téméraires que captieux , je n'en suis pas surpris , l'intérêt nous fait chérir nos erreurs ; mais un défenseur des loix , mais un Catholique , avoir des vues aussi fausses à coup-sûr c'est se manquer à soi-même , ou avoir l'esprit malade ; il faut être aveugle , pour ne pas voir que votre projet de rappel est contraire au bien de l'Etat , à celui de la Religion , à

l'intérêt même des Protestans! Avant la révocation de l'Edit de Nantes ils avoient la liberté de se marier, & c'est précisément alors qu'ils se sont montrés plus turbulens; aujourd'hui que leurs mariages sont prohibés, tout est tranquille, feroit-il; je vous le demande, feroit-il du bien de l'Etat de nous exposer à voir revivre nos anciens troubles?.. Il n'y a pas deux vérités, tout ce qui paroît funeste aux yeux de la Foi, ne fauroit paroître avantageux aux yeux du Chrétien: or, une loi qui pour procurer aux Protestans certains avantages temporels, leur faciliteroit le moyen de désobéir impunément au précepte de l'Eglise, de former des unions illicites, de séduire les Catholiques, de persévérer eux-mêmes dans l'erreur, une telle loi, dis-je, ne feroit-elle pas, aux yeux de la Foi, funeste au salut des Protestans? La bonté du cœur de notre Roi peut le faire gémir.

sur le malheureux exil des Protestans ;
lors de la révocation si nécessaire du fatal
Edit de Nantes ; mais l'humanité de ce
Prince généreux ne le fera pas manquer
à sa justice , en rappellant au sein pa-
sible de ses fideles sujets , les descen-
dans de leurs plus cruels ennemis ;
quelques soient les modifications de ce
rappel , l'idée seule en fait frémir , & ne
peut se soutenir que dans l'esprit & le
desir des ennemis de l'Etat , & de la
Couronne. Supposons , pour un moment ,
l'effet & l'exécution de ce grand pro-
jet ; déjà je vois une foule de Protes-
tans expatriés , sortir de la Hollande ,
de l'Angleterre , de l'Allemagne , pour
venir se joindre à deux millions d'aut-
res , qui , dites-vous , sont encore dans
le Royaume ; déjà je vois les premières
Charges de l'Etat remplies , les postes
éminens occupés par ces nouveaux ré-
habilités ; déjà je vois leur culte public
insulter au nôtre avec impunité , le

nombre de leurs prosélytes augmenter par la fécondité de leurs mariages , des loix nouvelles donner une sanction à leurs entreprises ; déjà je les entends imposer silence au Clergé , ridiculiser ses décisions ; déjà je les vois s'approcher du trône , s'introduire au Ministere , & de-là frapper plus sûrement des coups qui les vengeront de leur ancienne impuissance , tandis que le François étonné , regrettera d'avoir pu souscrire à de tels maux , après en avoir été avertis par les exemples affreux de trois siecles entiers. Vous direz , peut-être , *Dodeur Hoth-man!* que je me perds inutilement dans des terreurs puériles , que mon imagination *fanatique* me suggère , que l'antipathie que j'ai pour le Protestantisme enfante seule toutes ces visions Eh bien ! c'est d'après le témoignage d'un célèbre Protestant même , que j'ai esquissé ce tableau ; écoutez , c'est *Grotius* lui-même

qui parle (1) : » J'ai vu, dit cet Historien,
» jai vu dans ces derniers temps s'élé-
» ver des hommes qui ont voulu nous
» faire abandonner une Eglise, où nos
» peres ont pris naissance, & qui s'en
» sont séparés eux-mêmes ; des hommes
» qui ont entrepris d'enseigner & d'ad-
» ministrer les sacremens de leur pro-
» pre autorité, en disant qu'il falloit
» obéir à Dieu, plutôt qu'aux hom-
» mes, comme s'ils avoient reçu du
» ciel la mission des Apôtres. Ils ont
» eu même l'audace de traiter les Rois
» d'idolâtres, & d'esclaves des Papes.
» Ils ont invité les peuples à venir en
» armes à leurs Prêches ; ils les ont
» soulevés contre les Magistrats ; ils
» les ont excités à briser les ima-
» ges, à renverser les autels, dé-
» truire les Eglises, à fusciter des
» guerres civiles, à prendre ouverte-

(1) Grot. votum pro pace, tom. 4. p. 653. édit.
in-fol. 1679.

» ment les armes contre leurs Souve-
» rains. J'ai vu couler par-tout le sang
» des Chrétiens ; & considérant les
» mœurs de ces nouveaux Evangélistes,
» j'ai reconnu que bien loin d'en être
» meilleurs, ils étoient encore pires,
» sur - tout dans les succès , & qu'à
» force de combats , ils n'en étoient
» devenus que plus féroces ». Ainsi s'ex-
primoit , mon cher Docteur , un céle-
bre Politique de votre Secte , qui voyoit
les choses de plus près que vous &
moi: dites après cela que c'est l'ambi-
tion & l'avarice qui me font desirer que
le Protestantisme si funeste à l'Eglise
& à l'Etat , demeure , à jamais , captivé
par l'autorité des loix , qu'il soit forcé
de respecter l'ordre public & le Minis-
tère Apostolique.

M^e. ROBINO.

Je conviens avec vous , Frere Pan-

crace , de tous les malheurs que causa autrefois à la France le parti des Protestans ; mais aujourd'hui qu'il n'existe plus , ni *Guises* , ni *Mayenne* , ni *Coligny* , ni *Dandolo* , pour les soulever , que peut-on craindre de cette Secte ? L'existence civile , les titres de citoyens , d'époux ,acheveroient de les maintenir dans une paix , une subordination parfaite : que gagneroient-ils alors à exciter des troubles ? D'ailleurs , comptez-vous pour rien les punitions civiles , toujours prêtes à punir les coupables , & faites pour maintenir tout le monde dans les bornes du devoir & du respect ; la France , dans un état de force supérieure , n'a plus à redouter tous ces anciens abus , & quand on supposeroit aux Protestans l'esprit de révolte & d'indépendance que vous leur donnez , où trouveroient-ils des arsenaux , des flottes , des canons , des soldats , des capitaines , des villes de

refuges? Non, Frere Pancrace, j'augure plus favorablement de ce rappel; j'augure qu'il procurera à la France un ample dédommagement des pertes que lui fit essuyer la révocation de l'Edit de Nantes, que le commerce & la finance y gagneront beaucoup, que l'industrie même y trouvera un nouveau véhicule, & que les émigrations enfin, qui se feront chez les Nations nos voisines, tourneront toutes à notre profit.

Le Docteur H O T H-M A N.

Je ne me défends pas, Messieurs, des reproches que la France a droit d'adresser à ceux des Protestans qui n'écoustant que l'ambition ou le fanatisme, se sont portés à des excès condamnables. Je l'ai déjà dit & je ne faurois trop le répéter, les abus d'une loi n'en détruisent pas la sagesse; autre tems, autres mœurs: la diversité d'opinions des sujets

ne doit point allarmez un Monarque qui, comme Louis XVI., fait que son premier devoir est de se conduire en Prince; il n'oubliera pas, sans doute, le serment qu'il a fait le jour de son Sacre, de protéger, défendre & conserver la Religion Catholique dominante dans ses Etats; mais en remplissant ce vœu religieux, il ne se dispensera pas de prendre un vif intérêt à une portion de ses sujets dont il a le cœur, la fidélité, & dont le seul crime est de penser différemment des autres: il imitera en cela le bon, le juste, le prudent Empereur chrétien Valentinien I; « il se distingua si fort par sa modération, dit un fau meux Historien, qu'il témoigna une entiere impartialité dans la maniere dont il en usoit envers ses sujets, de quelque religion qu'ils fussent. Il n'inquiéta personne pour ce sujet; il ne prescrivit point tel ou tel culte qui dût être permis dans son Empire; il ne fit

» point d'Edits fulminans pour contrain-
» dre ses sujets à adorer la même Divi-
» nité que lui (1). » Et en effet , pour-
quoil n'aurions-nous pas droit aux pro-
cédés d'humanité de la part des Catho-
liques , eux qui se piquent de professer
une religion charitable par excellence ?
Vous prétendez que nous sommes dans
l'erreur ; est-ce par le mépris que vous
nous ramenez à la vérité ? Ne devriez-
vous pas plutôt compatisir à notre mal-
heur ; depuis quand seroit-ce un crime à
un aveugle de ne point voir , à un boî-
teux de ne pas marcher droit ; à un man-
chot de n'avoit pas l'usage de tous ses
membres ? Vous me direz , sans doute ,
que ces défauts sont de la nature , & non
des personnes : eh bien , je vous soutiens
que l'erreur , fût-ce même en matière de
religion , est aussi naturelle ; on y tombe
par foiblesse & non par malice ; donc
c'est un malheur & non pas un crime .

Cfr Y Ammien Marcellin , Lib. xxx , Cap. ix .

Le Frere PANCRACE.

Un tel argument fait pitié , M. le Docteur ; & sans approfondir ici vos définitions , je me contenterai d'en gémir , en vous faisant cette simple question : S'il existoit un peuple de pestiférés dans l'Europe , seriez-vous tenté de désirer qu'on engageât le Prince à les attirer aux portes de la Capitale pour leur administrer des secours qu'ils s'obstineroient à refuser ? L'entreprise seroit pourtant généreuse ; qui pourroit donc vous empêcher de l'effectuer ? Je vous entendis ; c'est , dites-vous , qu'elle exposeroit la vie de tous les citoyens.... Apprenez donc que c'est un plus grand mal de rappeler le Protestantisme en France , puisque c'est exposer le salut des ames catholiques au plus grand danger. Nous n'avons pas à craindre que les Chrétiens se fassent Turcs ni Juifs , il y a trop d'opposition entr'eux & nous ;

mais les Protestans sont si près de notre croyance , que pour peu qu'on leur accorde une existence civile , leur séduction est sûre , & l'Eglise Romaine aura la douleur de voir déserter de son sein un grand nombre de ses enfans , qui iront calmer leurs remords dans une secte dont la liberté est si favorable aux passions. Quant à la tranquillité de l'Etat , quoi qu'en dise Me Robinot , il y a lieu de tout appréhender pour elle ; les loix sont inanimées d'elles-mêmes , & malgré la vigilance du Gouvernement , il sera physiquement impossible d'arrêter les progrès d'une secte ambitieuse , qui ne sera retenue par aucun frein ; ne me parlez pas des punitions civiles : que peut redouter , je vous le demande , un fanaticque affranchi de tous remords , & dont la conscience est ravalée à l'état de nature. Vous voyez donc que l'Etat perdroit sa tranquillité par l'exécution de ce projet , qui me paroît également contraire à l'intérêt politique.

sur lequel il fut établi le 1^{er} juillet 1713.

TROISIÈME RAPPORT

Sur les rapports entre le Roi et les Provinces.

Du Rappel des Protestans à l'intérêt

national et politique de l'Etat

et de l'ordre public dans le royaume.

Par Maitre ROBINO.

Le 1^{er} juillet 1713 il fut dressé et

Toutes les Nations ont blâmé Louis

XIV. sur les moyens qu'il mit en usage

pour extirper le Protestantisme. Séduit

par M. de Louvois, ce Monarque fut

raisonnable dans son projet, mais trop

outré dans l'exécution, dont le succès

fut d'obliger Louis le Grand de signer

un Traité de paix avec un garçon Bou-

langer, & de voir l'or, les manufac-

tures, la population de la France passer

chez nos ennemis; aussi depuis cet Edit

révocatoire, le Ministère s'est-il toujours

occupé des moyens de réparer cette

faute par un rappel qui pût dédommager

la France des pertes qu'elle en avoit

éprouvées;

éprouvée ; la circonstance n'a jamais paru plus favorable pour exécuter un projet si digne de cette humanité qui caractérise notre siècle : l'Etat est obéré ; en rappellant les Protestans , c'est le seul moyen de rétablir les Finances , de profiter des troubles de la Hollande , & de tromper la politique de l'Angleterre.

Le Docteur HOTH-MAN.

Ah ! maître Robino ! vous avez grandement raison de regarder la révocation de l'Edit de Nantes comme l'injustice la plus criante & la plus barbare envers nous , & comme une faute irréparable envers l'intérêt de l'Etat ; comment le Frere Pancrace peut-il nous regarder comme les ennemis de notre patrie , nous , qui avons tout offert pour y rentrer , lorsqu'en 1758 nous avons proposé au Ministere qu'il nous fût permis d'avoir deux villes dans chaque Province ,

D

où l'exercice public de la Religion Réformée auroit lieu ; nous engageant, pour reconnoître ce bienfait , digne d'un Roi pere de ses sujets , de payer au premier Janvier 1759 trente-cinq millions de livres , & de fournir & entretenir deux mille hommes armés pendant tout le cours de cette guerre : le Clergé intrigua à la Cour , & le Conseil du Roi rejetta nos propositions.

Frere PANCRACE.

C'est à tort , Docteur Hoth-man ; que vous accusez le Clergé du refus que Louis XV vous fit alors d'accepter vos propositions , qui n'avoient point transpirées ; le Maréchal Duc de Belle-Isle , pour lors Ministre , à qui vos Députés s'adresserent , en est le seul auteur ; c'est cet excellent politique qui fit sentir au Roi , qu'en admettant les Calvinistes , c'étoit introduire des ennemis dans l'Etat ;

que ces gens-là , n'oubliant jamais à quel prix ils y étoient entrés , seroient souples & dociles tant que les armes de France paroîtroient victorieuses ; mais qu'on auroit peine à contenir leur insolence si la fortune nous étoit contraire. Louis XV gouta ses raisons , & Sa Majesté ajouta : « Je veux que cette affaire proposée & rejetée demain au Conseil des Dépêches , apprenne à Monseigneur le Dauphin & aux Ministres , quels seront toujours mes sentimens sur la religion que je professe (1) ». Louis XIV. a fait ce qu'il devoit en révoquant l'Edit de Nantes , il a délivré le Royaume d'un million de sujets rebelles , & l'éloignement de cette foule de séditieux a plus servi qu'on ne croit l'intérêt politique ; c'est au sein de l'abondance & de la paix que naissent la population & les Arts. Vous prétendez , Maître Robino ,

(1) Testament Politique du Duc de Beille-Isle ,
Chap. II.

que le rappel du Protestantisme a toujours été le voeu du Ministere ; cela peut être , & je le crois ; mais qu'en conclure ? sinon que l'or est le premier & le plus grand agent du monde. Je sais que ce projet a occupé la plume d'un Ministre-Magistrat ; que M. *Turgot* , & après lui M. *Necker* , en ont ménagé l'exécution. Je ne me permettrai pas d'apprécier les motifs de ces Messieurs , mais ils ne peuvent m'empêcher de frémir , quand je pense qu'il ne faut aujourd'hui qu'un seul trait de plume pour plonger la France dans ses premiers malheurs. Vous avez beau exagérer l'avantage des circonstances , peut-il être balancé avec les maux qu'elles entraîneroient ? Nous avons aux portes du Royaume une nation rivale qui s'est toujours fait une cruelle politique de fomenter les troubles des Protestans , qui leur a fourni troupes , vaisseaux , argent pour profiter de nos divisions; pensez-vous que cette même nation , qui épie le

moment de se venger de la perte qu'elle a faite de l'Amérique , & qu'elle regarde comme notre ouvrage ; pensez - vous , dis - je , que dans ces circonstances mêmes , elle ne sera pas la première à fournir aux Protestans tout l'or que vous en attendez , afin de s'assurer par - là d'un peuple d'alliés d'autant plus fidèles , qu'ils tiendroient d'elle leur existence ; & d'autant plus redoutable , qu'ils existeroient au milieu de nous. Dites , après cela , que ce rappel est le vœu du Ministere. Ah ! dites plutôt que c'est le vœu des ennemis de l'Etat , & non le vœu d'un vrai patriote. Rappellez - vous le stratagème qu'employerent les Grecs pour s'emparer de la ville de Troyes ; ce cheval de bois qui renfermoit dans ses flancs le trépas des Troyens , fut introduit dans la ville par une confiance religieuse ; *Cassandra* eut beau s'opposer à l'aveuglement de ses concitoyens , en les avertissant du danger ; on méprisa ses con-

seils, le colosse fut conduit au milieu de Troyes, en triomphe, & les malheureux Troyens n'ouvrirent les yeux à la vérité que pour voir leur ville en feu, au pillage, tomber au pouvoir de leurs cruels ennemis ; je vous laisse à réfléchir, Maître Robino, sur cette emblème.

Le Docteur HOTH-MAN.

Vous êtes meilleur théologien, Frere Pancrace, que bon politique ; & depuis que nous conférons ensemble vous ne départez point de ces deux idées : 1^o. que la Religion Catholique est la seule véritable ; 2^o. qu'un Roi Chrétien ne doit tolérer qu'elle dans ses Etats. Mais, dites-moi, est-ce à vous à juger des intérêts politiques de l'Etat ? Ignorez-vous que telle action qui paroît étrange, est couronnée quand on en connaît le motif. Le Roi, en nous donnant l'existence civile, a consulté sa gloire & le bien de

son Royaume , il ne vous est pas permis
d'en douter ; comment osez-vous suppo-
ser qu'il ait à redouter l'Angleterre ,
puisque c'est de l'Allemagne & de la
Hollande que l'on verra arriver en France
des familles entieres , comme dans un
asyle dont la protection des loix assurera
la tranquillité. Comment osez-vous avan-
cer que ces émigrans qui viendront dé-
poser aux pieds du trône leurs biens ,
leur fortune , pourront oublier un jour
cette bonté paternelle avec laquelle le
Monarque leur aura accordé son appui ?
D'ailleurs , pensez-vous que le Ministere
n'a pas pesé mûrement toutes vos consi-
dérations. Si vous n'étiez point , Frère
Pancrace , un de ces frélons de la société ,
dont le cynisme fait le caractère , & une
bésace la fortune , je vous dirois : sup-
posez-vous accablé de dettes , poursuivi
par des créanciers , tourmenté par votre
propre délicatesse ; que dans cet état dé-
plorable un Juif , un Turc , vienne vous

ouvrir sa bourse & vous tirer d'embarras, vous amuseriez-vous, avant d'accepter, à attaquer le *Talmud* & l'*Alcoran*, & à faire des dissertations à perdre haleine? non, sans doute, vous commenceriez par prendre la bourse, & ne verriez dans ces deux personnes que des êtres généreux qui auroient droit à votre estime & à votre reconnoissance.

Maître R O B I N O.

Je ne vois aucun inconvénient à ce rappel du côté de l'intérêt de l'Etat; car tous ces abus que vous redoutez, Frere Pancrace, supposent un très-grand laps de tems; & il ne faut pas douter que le Gouvernement prendra toutes les précautions nécessaires pour les prévenir sagement. L'expérience, d'ailleurs, instruit plus que les raisonnemens. Un danger que l'on connoît est facile à éviter. Ne croyez pas que l'Angletetra en ce

moment se réjouisse de ce projet de la France ; elle va craindre pour elle-même ; elle fait combien la forme de son Gouvernement prête à la révolution , & craint qu'au premier moment , cette tolérance religieuse une fois admise en France , ses manufactures , son industrie ne s'en ressentent. Quant à la sûreté de l'Etat ; comment n'y pas croire ? Voici toutes les Provinces du Royaume régies par des Assemblées Nationales , les taxes assises sur chaque Gouvernement vont être répandues par sa propre administration ; par conséquent toutes ces parties du Royaume , liées étroitement entr'elles , ne peuvent que donner aux ressorts de la France une force respectable , que rien ne pourra détruire.

Le Frere PANCRACE.

Toujours des sophismes ! toujours des systèmes captieux ! Je ne me flatte pas, Messieurs, d'être le premier Capucin du monde, mais je vois clairement que d'après vos principes, le Clergé de France n'a ~~pas~~ plus qu'une chose à faire, qui est de travailler de tout son pouvoir au maintien de la Foi, & de se préparer à détourner du Trône & de l'Eglise les maux affreux dont ils vont être assaillis, d'implorer en silence le Ciel, & de regarder ce rappel comme une juste punition de Dieu. Je finis cette controverse par ces deux mots de réflexions, & c'est à mon siecle que je les adresse,

La base de tout Gouvernement porte sur la concorde des Citoyens & sur la

subordination. Il ne suffit pas , pour la gloire d'un Monarque & pour le bonheur des Sujets , de commander à un peuple nombreux , mais à une nation religieuse , soumise , & tranquille sous la protection des loix. Les petits Etats s'agrandissent par la concorde , les plus grands Empires ne peuvent supporter la moindre division ; par-là même que leur grandeur rendant leur réunion impossible , contribue à précipiter leur ruine (1). Tant que la foi profondément gravée dans le cœur des Catholiques leur a inspiré une force proportionnée au danger qui le menaçait , on les a vus détourner l'orage qui renversoit autour d'eux les trônes & les autels. Mais aujourd'hui que l'impiété , bravant les loix , marche tête levée , répand ses ténèbres sur la face de la terre , sappe tous les principes du Gouvernement , étouffe dans une grande

(1) Concordiâ parvæ res crescunt , discordiâ maximâ dilabuntur , SALUST.

partie de la Nation le respect pour la Religion , la fidélité pour le Prince : aujourd'hui , enfin , que cette même impiété , par un système universel d'indifférence , a éteint presque par-tout le zèle & la charité , qui pourra arrêter les ravages d'une Secte qui par sa nouveauté seule plaira à tant de mauvais Chrétiens ?

F I N.

